

N° de division : 01 - Longueuil
N° de cour : 505-11-016466-208
N° de dossier : 41-2657638

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

6867278 CANADA INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A – Historique

1. Le 13^e jour de juillet 2020, la société 6867278 Canada Inc. (la « Société » ou la « Débitrice ») a fait cession de ses biens en vertu de La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
2. La Société fut fondée et a débuté ses activités en novembre 2007. Elle opérait un centre de conditionnement physique et de services loisirs sous la bannière de Club Athlétique Mansfield Rive-Sud à partir des locaux situés au 8000, boul. Leduc à Brossard, QC.
3. La direction de la Société attribue les difficultés financières notamment à la pandémie COVID-19, qui a incité les centres de conditionnement à travers le Canada à fermer temporairement leurs portes. Par manque de revenu et de liquidité, la Débitrice était à l'impossibilité de continuer ses opérations.

SECTION B – Actifs

4. Les actifs de la Débitrice lors de la cession sont des équipements de gym et mobilier de bureau. La valeur au livre est estimée à 150 000 \$.

Le syndic a lancé un appel d'offres pour vendre ces actifs et a reçu 9 soumissions avant la date limite du 6 août 2020. Ces soumissions seront présentées à l'assemblée des inspecteurs.

SECTION C - Livres et registres, mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce de la Société

5. La direction de la Débitrice verra à transmettre au syndic les livres et registres de la Débitrice requis par le syndic.
6. Le Syndic verra à procéder à la fermeture du compte de banque de la Débitrice et a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
7. Le syndic a pris possession de l'inventaire, l'a couvert par l'assurance et a garanti le paiement aux services publics pour le local pendant la période de l'occupation par le syndic.

8. Il n'y a aucun exercice du commerce par le Syndic.

SECTION D - Procédures judiciaires

9. À la connaissance du syndic, il n'y a aucune procédure en cours.

SECTION E - Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan (\$)	Reçu à date (\$)
Créanciers garantis	-	-
Créanciers privilégiés	-	1 595 069
Créanciers non garantis	4 294 438	3 815 518

SECTION F - Réclamations garanties

11. À la connaissance du syndic, il n'y a aucune réclamation garantie.

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

12. La distribution aux créanciers dépendra de la réalisation des actifs et des réclamations prouvées par des créanciers.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

13. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I - Autres sujets

14. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 18 juillet 2020.
15. Le syndic verra à inscrire les employés auprès de Service Canada, afin que ceux-ci puissent bénéficier du Programme de Protection des Salariés (PPS) pour les salaires, vacances et préavis impayés.
16. Le Syndic agit également à titre de syndic à la faillite d'une société liée, soit le Mansfield Athletic Holdings Inc.

FAIT À MONTRÉAL, ce 10^e jour d'août 2020.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
6867278 Canada Inc.
et non en son nom personnel



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif